

ROUBAIX

AUJOURD'HUI

Jeu 11 juillet 1901 (23 messidor An 109 de la République, 1926 jour de l'année, 206 jour de l'été, 256 jour de l'été bis).

Lever du soleil à 4 h. 10; coucher à 8 h.

Lever de la lune à minuit 54; coucher à 3 h. 27 soir.

Aujourd'hui, la durée du jour est en diminution de 2 minutes sur hier.

BULLETIN METEOROLOGIQUE. — Résumé des observations météorologiques faites à Lille le 10 juillet : Baromètre à 2 heures du soir : 762 m/m. (variable). Thermomètre à 6 heures du matin : 12° au-dessous; à 3 heures de l'après-midi : 22° au-dessus. Etat du ciel : Nuageux à l'aube, pluie à midi. Direction et force du vent : Est, faible. Temps probable : Beau.

Lire à la 2e page :

LA CHRONIQUE ELECTORALE.

La Coopérative « La Paix » a fourni à ses seuls adhérents pendant le cours de l'année 1900, 226 exercices arretés le 24 novembre, exactement 3.950.000 kilos de pain.

Tout fait prévoit pour 1901, une augmentation considérable de ce chiffre, déjà formidable. La moyenne hebdomadaire des inscriptions de nouveaux adhérents étant de 25.

Ce succès étonnant est obtenu par un choix judicieux des matières premières, qui sont toutes de qualité première supérieure.

LES TAXES DE REMPLACEMENT

Le Journal officiel a publié hier, la loi autorisant, au profit de la ville de Roubaix, la perception de taxes directes sur la propriété bâtie et les voitures et chevaux de luxe et sur les automobiles en remplacement des droits d'octroi, réduits provisoirement sur les voitures hygiéniques en attendant la suppression totale de l'octroi.

Les dispositions de cette loi sont identiques à la délibération prise par le Conseil municipal.

INSTITUT TURGOT. — Le jeune Gaston Rosé, élève de l'Institut Turgot, a subi avec succès les examens pour le baccalauréat des lettres et des sciences. Il a été classé le septième sur toute la France et désigné comme surindiciaire à la direction de Lille.

UNE VIEILLE HISTOIRE. — On se souvient de la fameuse bande de voleurs du coffre-fort de l'an dernier, grâce à l'habileté de quelques agents de sûreté de Roubaix, et au garde-champêtre de Moutoux, tomba dans les mains de la justice.

L'un des matelots, Housseur, Louis, cafetier, rue de la Gare à Roubaix, café de l'Industrie réussit à prendre la fuite et fut condamné par défaut à six ans de prison.

Vendredi dernier, un esкарnier mettait en état d'arrestation, dans un logement du Touquet, sous l'incrimination de coups et blessures, un individu qui refusait de reconnaître son état-civil tout en usant d'un nom canadien.

Condamné au parquet, il refusa également de parler, mais fut finalement obligé de reconnaître pour Louis Roseux, âgé de 35 ans, ex-caféier, à Roubaix.

Il sera dirigé prochainement vers une maison centrale.

RENVERSE PAR UN PEDARD. — Hier, vers midi un quart, le nommé Amédée Gardez, 29 ans, demeurant rue Archimède, 13, sortant de chez M. Bouilloux, rue Lacroix, a été renversé par un véloporteur qui, en tournant à gauche, avait coupé la route.

Le véloporteur sauta sur sa machine et se sauva. Gardez resta sur le pavé, il avait une forte lésion au pied gauche.

Un docteur qui passait lui fit admettre à l'hôpital-Dieu.

ON PEUT PLUS TURBINER! — Procès-verbal a été dressé, l'avant-dernière nuit, à la charge des filles soumises Elisa Lesaffre et Clémence Delbercourt, rue de Valenciennes, 10.

La nommée Marie Decock, 23 ans, lingère, demeurant boulevard de Paris, a été écrouée pour ivresse scandaleuse et racolage.

MAUVAIS FILS. — Le nommé Henri Desvillers, 25 ans, demeurant rue de Valenciennes, 10, a été arrêté l'avant-dernière nuit, vers 2 h. par les agents de la brigade de 3e arrondissement pour larcin de clôture commis chez ses parents inconnus.

CE QUPON A FAILLI BOULOTTER. — Il a été saisi hier matin un mince, 80 kilos de poisson de mauvaise qualité.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — Chez M. Alfred Motte et Compagnie, Oscar Hespel, 45 ans, peigneur, demeurant rue Rossini, 1, a eu un accident de travail en se penchant sur une machine à vapeur.

Le docteur Rousseau a prescrit un repos de 15 jours.

Chez M. Alfred Motte et Compagnie, Zoé Juvry, 40 ans, peigneuse, demeurant boulevard de Metz, s'est fait une entorse au pied gauche en tombant.

Le docteur Rousseau a prescrit un repos de 6 jours.

Chez M. Motte et Compagnie, Alfred Crochon, 22 ans, laveur, demeurant rue de Valenciennes, 10, s'est brûlé le bras droit à un tuyau de vapeur.

Le docteur Rousseau a prescrit un repos de 25 jours.

Chez MM. Lemaire et Dillies, Vital Jomiaux, 21 ans, boulanger, demeurant rue de Valenciennes, 10, s'est l'air d'un droit pris dans son métier.

Le docteur Godoy a prescrit un repos de 15 jours.

La Société Anonyme de Peignage, Charles Durieux, 45 ans, contre-maître, demeurant à Watrous, a eu le médus droit pris entre deux cylindres de sa machine à vapeur.

Le docteur Dervaux a prescrit un repos de 30 jours.

Chez M. Vanotryck et Compagnie, Emile Capelle, 21 ans, tisserand, demeurant à Bousbecq, a eu un poids de bascule sur leviers orléans gauche.

Le docteur Piquet a prescrit un repos de 5 à 6 jours.

Chez MM. Plat et ses fils, Debré Joseph, 29 ans, charbonnier, demeurant rue de Valenciennes, a reçu un éclat de fonte dans l'œil gauche.

Le docteur Ballenghien prescrivit la durée du repos dans huit jours.

Chez MM. Lemaire et Dillies, Clé, Paris Nicolas, 42 ans, fleur, demeurant à Watrous, s'est coupé le coude droit en tombant.

Le docteur Lepiat a prescrit un repos de huit jours.

Chez M. Henri Ternyck et fils, Chambeau Marie, 24 ans, rattaché, demeurant rue Bernard, 14, s'est donné un coup de crochets à l'index gauche.

Le docteur Lemaire a prescrit un repos de dix à douze jours.

LES CONCESSIONS ECHUES AU CIMETIERE. — Le maire de la ville de Roubaix informe le public que les terrains du cimetière communal désignés ci-après vont être repris et remis en vente par la ville, savoir :

1. Les terrains concédés pour 15 ans et dont les actes sont expirés avant le 1er juillet 1901. — 2. Les terrains concédés pour 30 ans et dont les actes sont expirés avant le 1er juillet 1901.

En conséquence, les personnes propriétaires d'épithames placés sur ces terrains sont priés de les faire enlever, avant le 1er octobre prochain à défaut de quoi, il sera procédé d'office par les agents de la ville et les matériaux seront emmagasinés conformément à l'art. 62 du règlement du cimetière. Pour faire enlever les dites épithames, les intéressés devront en faire la demande par écrit à l'administration municipale. Le maire de la ville de Roubaix disposera des épithames emmagasinées depuis un an et les intéressés ne les ont pas réclamées avant le 1er octobre prochain.

Le maire de la ville de Roubaix, donne avis que les infractions commises par les propriétaires de terrains dans le 14e compartiment de terrain commun du cimetière, ouvert le 2 mai 1896 et clos le 31 décembre 1899.

En conséquence, les personnes propriétaires d'épithames de bois, de fer ou de pierre, placées dans ce compartiment sont priées de les faire enlever avant le 10 octobre prochain, à défaut de quoi, il sera procédé d'office par les agents de la ville et les matériaux seront emmagasinés conformément à l'art. 62 du règlement du cimetière. Pour faire enlever les dites épithames, les intéressés devront en faire la demande par écrit à l'administration municipale. Le maire de la ville de Roubaix disposera des épithames emmagasinées depuis un an et les intéressés ne les ont pas réclamées avant le 1er octobre prochain.

Le maire de la ville de Roubaix, donne avis que les infractions commises par les propriétaires de terrains dans le 14e compartiment de terrain commun du cimetière, ouvert le 2 mai 1896 et clos le 31 décembre 1899.

En conséquence, les personnes propriétaires d'épithames de bois, de fer ou de pierre, placées dans ce compartiment sont priées de les faire enlever avant le 10 octobre prochain, à défaut de quoi, il sera procédé d'office par les agents de la ville et les matériaux seront emmagasinés conformément à l'art. 62 du règlement du cimetière. Pour faire enlever les dites épithames, les intéressés devront en faire la demande par écrit à l'administration municipale. Le maire de la ville de Roubaix disposera des épithames emmagasinées depuis un an et les intéressés ne les ont pas réclamées avant le 1er octobre prochain.

Le maire de la ville de Roubaix, donne avis que les infractions commises par les propriétaires de terrains dans le 14e compartiment de terrain commun du cimetière, ouvert le 2 mai 1896 et clos le 31 décembre 1899.

En conséquence, les personnes propriétaires d'épithames de bois, de fer ou de pierre, placées dans ce compartiment sont priées de les faire enlever avant le 10 octobre prochain, à défaut de quoi, il sera procédé d'office par les agents de la ville et les matériaux seront emmagasinés conformément à l'art. 62 du règlement du cimetière. Pour faire enlever les dites épithames, les intéressés devront en faire la demande par écrit à l'administration municipale. Le maire de la ville de Roubaix disposera des épithames emmagasinées depuis un an et les intéressés ne les ont pas réclamées avant le 1er octobre prochain.

Le maire de la ville de Roubaix, donne avis que les infractions commises par les propriétaires de terrains dans le 14e compartiment de terrain commun du cimetière, ouvert le 2 mai 1896 et clos le 31 décembre 1899.

En conséquence, les personnes propriétaires d'épithames de bois, de fer ou de pierre, placées dans ce compartiment sont priées de les faire enlever avant le 10 octobre prochain, à défaut de quoi, il sera procédé d'office par les agents de la ville et les matériaux seront emmagasinés conformément à l'art. 62 du règlement du cimetière. Pour faire enlever les dites épithames, les intéressés devront en faire la demande par écrit à l'administration municipale. Le maire de la ville de Roubaix disposera des épithames emmagasinées depuis un an et les intéressés ne les ont pas réclamées avant le 1er octobre prochain.

Le maire de la ville de Roubaix, donne avis que les infractions commises par les propriétaires de terrains dans le 14e compartiment de terrain commun du cimetière, ouvert le 2 mai 1896 et clos le 31 décembre 1899.

En conséquence, les personnes propriétaires d'épithames de bois, de fer ou de pierre, placées dans ce compartiment sont priées de les faire enlever avant le 10 octobre prochain, à défaut de quoi, il sera procédé d'office par les agents de la ville et les matériaux seront emmagasinés conformément à l'art. 62 du règlement du cimetière. Pour faire enlever les dites épithames, les intéressés devront en faire la demande par écrit à l'administration municipale. Le maire de la ville de Roubaix disposera des épithames emmagasinées depuis un an et les intéressés ne les ont pas réclamées avant le 1er octobre prochain.

Le maire de la ville de Roubaix, donne avis que les infractions commises par les propriétaires de terrains dans le 14e compartiment de terrain commun du cimetière, ouvert le 2 mai 1896 et clos le 31 décembre 1899.

En conséquence, les personnes propriétaires d'épithames de bois, de fer ou de pierre, placées dans ce compartiment sont priées de les faire enlever avant le 10 octobre prochain, à défaut de quoi, il sera procédé d'office par les agents de la ville et les matériaux seront emmagasinés conformément à l'art. 62 du règlement du cimetière. Pour faire enlever les dites épithames, les intéressés devront en faire la demande par écrit à l'administration municipale. Le maire de la ville de Roubaix disposera des épithames emmagasinées depuis un an et les intéressés ne les ont pas réclamées avant le 1er octobre prochain.

Le maire de la ville de Roubaix, donne avis que les infractions commises par les propriétaires de terrains dans le 14e compartiment de terrain commun du cimetière, ouvert le 2 mai 1896 et clos le 31 décembre 1899.

En conséquence, les personnes propriétaires d'épithames de bois, de fer ou de pierre, placées dans ce compartiment sont priées de les faire enlever avant le 10 octobre prochain, à défaut de quoi, il sera procédé d'office par les agents de la ville et les matériaux seront emmagasinés conformément à l'art. 62 du règlement du cimetière. Pour faire enlever les dites épithames, les intéressés devront en faire la demande par écrit à l'administration municipale. Le maire de la ville de Roubaix disposera des épithames emmagasinées depuis un an et les intéressés ne les ont pas réclamées avant le 1er octobre prochain.

Le maire de la ville de Roubaix, donne avis que les infractions commises par les propriétaires de terrains dans le 14e compartiment de terrain commun du cimetière, ouvert le 2 mai 1896 et clos le 31 décembre 1899.

En conséquence, les personnes propriétaires d'épithames de bois, de fer ou de pierre, placées dans ce compartiment sont priées de les faire enlever avant le 10 octobre prochain, à défaut de quoi, il sera procédé d'office par les agents de la ville et les matériaux seront emmagasinés conformément à l'art. 62 du règlement du cimetière. Pour faire enlever les dites épithames, les intéressés devront en faire la demande par écrit à l'administration municipale. Le maire de la ville de Roubaix disposera des épithames emmagasinées depuis un an et les intéressés ne les ont pas réclamées avant le 1er octobre prochain.

Le maire de la ville de Roubaix, donne avis que les infractions commises par les propriétaires de terrains dans le 14e compartiment de terrain commun du cimetière, ouvert le 2 mai 1896 et clos le 31 décembre 1899.

En conséquence, les personnes propriétaires d'épithames de bois, de fer ou de pierre, placées dans ce compartiment sont priées de les faire enlever avant le 10 octobre prochain, à défaut de quoi, il sera procédé d'office par les agents de la ville et les matériaux seront emmagasinés conformément à l'art. 62 du règlement du cimetière. Pour faire enlever les dites épithames, les intéressés devront en faire la demande par écrit à l'administration municipale. Le maire de la ville de Roubaix disposera des épithames emmagasinées depuis un an et les intéressés ne les ont pas réclamées avant le 1er octobre prochain.

Le maire de la ville de Roubaix, donne avis que les infractions commises par les propriétaires de terrains dans le 14e compartiment de terrain commun du cimetière, ouvert le 2 mai 1896 et clos le 31 décembre 1899.

En conséquence, les personnes propriétaires d'épithames de bois, de fer ou de pierre, placées dans ce compartiment sont priées de les faire enlever avant le 10 octobre prochain, à défaut de quoi, il sera procédé d'office par les agents de la ville et les matériaux seront emmagasinés conformément à l'art. 62 du règlement du cimetière. Pour faire enlever les dites épithames, les intéressés devront en faire la demande par écrit à l'administration municipale. Le maire de la ville de Roubaix disposera des épithames emmagasinées depuis un an et les intéressés ne les ont pas réclamées avant le 1er octobre prochain.

Le maire de la ville de Roubaix, donne avis que les infractions commises par les propriétaires de terrains dans le 14e compartiment de terrain commun du cimetière, ouvert le 2 mai 1896 et clos le 31 décembre 1899.

En conséquence, les personnes propriétaires d'épithames de bois, de fer ou de pierre, placées dans ce compartiment sont priées de les faire enlever avant le 10 octobre prochain, à défaut de quoi, il sera procédé d'office par les agents de la ville et les matériaux seront emmagasinés conformément à l'art. 62 du règlement du cimetière. Pour faire enlever les dites épithames, les intéressés devront en faire la demande par écrit à l'administration municipale. Le maire de la ville de Roubaix disposera des épithames emmagasinées depuis un an et les intéressés ne les ont pas réclamées avant le 1er octobre prochain.

Le maire de la ville de Roubaix, donne avis que les infractions commises par les propriétaires de terrains dans le 14e compartiment de terrain commun du cimetière, ouvert le 2 mai 1896 et clos le 31 décembre 1899.

En conséquence, les personnes propriétaires d'épithames de bois, de fer ou de pierre, placées dans ce compartiment sont priées de les faire enlever avant le 10 octobre prochain, à défaut de quoi, il sera procédé d'office par les agents de la ville et les matériaux seront emmagasinés conformément à l'art. 62 du règlement du cimetière. Pour faire enlever les dites épithames, les intéressés devront en faire la demande par écrit à l'administration municipale. Le maire de la ville de Roubaix disposera des épithames emmagasinées depuis un an et les intéressés ne les ont pas réclamées avant le 1er octobre prochain.

Le maire de la ville de Roubaix, donne avis que les infractions commises par les propriétaires de terrains dans le 14e compartiment de terrain commun du cimetière, ouvert le 2 mai 1896 et clos le 31 décembre 1899.

En conséquence, les personnes propriétaires d'épithames de bois, de fer ou de pierre, placées dans ce compartiment sont priées de les faire enlever avant le 10 octobre prochain, à défaut de quoi, il sera procédé d'office par les agents de la ville et les matériaux seront emmagasinés conformément à l'art. 62 du règlement du cimetière. Pour faire enlever les dites épithames, les intéressés devront en faire la demande par écrit à l'administration municipale. Le maire de la ville de Roubaix disposera des épithames emmagasinées depuis un an et les intéressés ne les ont pas réclamées avant le 1er octobre prochain.

CONCOURS DE PINSONS. — A l'occasion du 14 juillet des concours de pinsons seront offerts aux amateurs de la Ville, avec 355 francs de prix et espèces. Les concours auront lieu aux endroits ci-après :

1. rue des Fossés, M. Nicolas Preux, cabaretier à l'angle des rues des Fossés et Pierre-de-Roubaix, inscrit les concurrents. — 2. Rue de Valenciennes, M. Henri Ramon, cabaretier, même rue, 314, tient la liste d'inscription. — 3. Rue de Valenciennes, M. Louis Vermeersch, cabaretier à l'angle des rues de Valenciennes et de Valenciennes, inscrit les concurrents. — 4. Rue de Valenciennes, M. Pierre de Valenciennes, cabaretier, même rue, 314, tient la liste d'inscription. — 5. Rue de Valenciennes, M. Louis Vermeersch, cabaretier à l'angle des rues de Valenciennes et de Valenciennes, inscrit les concurrents. — 6. Rue de Valenciennes, M. Pierre de Valenciennes, cabaretier, même rue, 314, tient la liste d'inscription. — 7. Rue de Valenciennes, M. Louis Vermeersch, cabaretier à l'angle des rues de Valenciennes et de Valenciennes, inscrit les concurrents. — 8. Rue de Valenciennes, M. Pierre de Valenciennes, cabaretier, même rue, 314, tient la liste d'inscription. — 9. Rue de Valenciennes, M. Louis Vermeersch, cabaretier à l'angle des rues de Valenciennes et de Valenciennes, inscrit les concurrents. — 10. Rue de Valenciennes, M. Pierre de Valenciennes, cabaretier, même rue, 314, tient la liste d'inscription. — 11. Rue de Valenciennes, M. Louis Vermeersch, cabaretier à l'angle des rues de Valenciennes et de Valenciennes, inscrit les concurrents. — 12. Rue de Valenciennes, M. Pierre de Valenciennes, cabaretier, même rue, 314, tient la liste d'inscription. — 13. Rue de Valenciennes, M. Louis Vermeersch, cabaretier à l'angle des rues de Valenciennes et de Valenciennes, inscrit les concurrents. — 14. Rue de Valenciennes, M. Pierre de Valenciennes, cabaretier, même rue, 314, tient la liste d'inscription. — 15. Rue de Valenciennes, M. Louis Vermeersch, cabaretier à l'angle des rues de Valenciennes et de Valenciennes, inscrit les concurrents. — 16. Rue de Valenciennes, M. Pierre de Valenciennes, cabaretier, même rue, 314, tient la liste d'inscription. — 17. Rue de Valenciennes, M. Louis Vermeersch, cabaretier à l'angle des rues de Valenciennes et de Valenciennes, inscrit les concurrents. — 18. Rue de Valenciennes, M. Pierre de Valenciennes, cabaretier, même rue, 314, tient la liste d'inscription. — 19. Rue de Valenciennes, M. Louis Vermeersch, cabaretier à l'angle des rues de Valenciennes et de Valenciennes, inscrit les concurrents. — 20. Rue de Valenciennes, M. Pierre de Valenciennes, cabaretier, même rue, 314, tient la liste d'inscription. — 21. Rue de Valenciennes, M. Louis Vermeersch, cabaretier à l'angle des rues de Valenciennes et de Valenciennes, inscrit les concurrents. — 22. Rue de Valenciennes, M. Pierre de Valenciennes, cabaretier, même rue, 314, tient la liste d'inscription. — 23. Rue de Valenciennes, M. Louis Vermeersch, cabaretier à l'angle des rues de Valenciennes et de Valenciennes, inscrit les concurrents. — 24. Rue de Valenciennes, M. Pierre de Valenciennes, cabaretier, même rue, 314, tient la liste d'inscription. — 25. Rue de Valenciennes, M. Louis Vermeersch, cabaretier à l'angle des rues de Valenciennes et de Valenciennes, inscrit les concurrents. — 26. Rue de Valenciennes, M. Pierre de Valenciennes, cabaretier, même rue, 314, tient la liste d'inscription. — 27. Rue de Valenciennes, M. Louis Vermeersch, cabaretier à l'angle des rues de Valenciennes et de Valenciennes, inscrit les concurrents. — 28. Rue de Valenciennes, M. Pierre de Valenciennes, cabaretier, même rue, 314, tient la liste d'inscription. — 29. Rue de Valenciennes, M. Louis Vermeersch, cabaretier à l'angle des rues de Valenciennes et de Valenciennes, inscrit les concurrents. — 30. Rue de Valenciennes, M. Pierre de Valenciennes, cabaretier, même rue, 314, tient la liste d'inscription. — 31. Rue de Valenciennes, M. Louis Vermeersch, cabaretier à l'angle des rues de Valenciennes et de Valenciennes, inscrit les concurrents. — 32. Rue de Valenciennes, M. Pierre de Valenciennes, cabaretier, même rue, 314, tient la liste d'inscription. — 33. Rue de Valenciennes, M. Louis Vermeersch, cabaretier à l'angle des rues de Valenciennes et de Valenciennes, inscrit les concurrents. — 34. Rue de Valenciennes, M. Pierre de Valenciennes, cabaretier, même rue, 314, tient la liste d'inscription. — 35. Rue de Valenciennes, M. Louis Vermeersch, cabaretier à l'angle des rues de Valenciennes et de Valenciennes, inscrit les concurrents. — 36. Rue de Valenciennes, M. Pierre de Valenciennes, cabaretier, même rue, 314, tient la liste d'inscription. — 37. Rue de Valenciennes, M. Louis Vermeersch, cabaretier à l'angle des rues de Valenciennes et de Valenciennes, inscrit les concurrents. — 38. Rue de Valenciennes, M. Pierre de Valenciennes, cabaretier, même rue, 314, tient la liste d'inscription. — 39. Rue de Valenciennes, M. Louis Vermeersch, cabaretier à l'angle des rues de Valenciennes et de Valenciennes, inscrit les concurrents. — 40. Rue de Valenciennes, M. Pierre de Valenciennes, cabaretier, même rue, 314, tient la liste d'inscription. — 41. Rue de Valenciennes, M. Louis Vermeersch, cabaretier à l'angle des rues de Valenciennes et de Valenciennes, inscrit les concurrents. — 42. Rue de Valenciennes, M. Pierre de Valenciennes, cabaretier, même rue, 314, tient la liste d'inscription. — 43. Rue de Valenciennes, M. Louis Vermeersch, cabaretier à l'angle des rues de Valenciennes et de Valenciennes, inscrit les concurrents. — 44. Rue de Valenciennes, M. Pierre de Valenciennes, cabaretier, même rue, 314, tient la liste d'inscription. — 45. Rue de Valenciennes, M. Louis Vermeersch, cabaretier à l'angle des rues de Valenciennes et de Valenciennes, inscrit les concurrents. — 46. Rue de Valenciennes, M. Pierre de Valenciennes, cabaretier, même rue, 314, tient la liste d'inscription. — 47. Rue de Valenciennes, M. Louis Vermeersch, cabaretier à l'angle des rues de Valenciennes et de Valenciennes, inscrit les concurrents. — 48. Rue de Valenciennes, M. Pierre de Valenciennes, cabaretier, même rue, 314, tient la liste d'inscription. — 49. Rue de Valenciennes, M. Louis Vermeersch, cabaretier à l'angle des rues de Valenciennes et de Valenciennes, inscrit les concurrents. — 50. Rue de Valenciennes, M. Pierre de Valenciennes, cabaretier, même rue, 314, tient la liste d'inscription. — 51. Rue de Valenciennes, M. Louis Vermeersch, cabaretier à l'angle des rues de Valenciennes et de Valenciennes, inscrit les concurrents. — 52. Rue de Valenciennes, M. Pierre de Valenciennes, cabaretier, même rue, 314, tient la liste d'inscription. — 53. Rue de Valenciennes, M. Louis Vermeersch, cabaretier à l'angle des rues de Valenciennes et de Valenciennes, inscrit les concurrents. — 54. Rue de Valenciennes, M. Pierre de Valenciennes, cabaretier, même rue, 314, tient la liste d'inscription. — 55. Rue de Valenciennes, M. Louis Vermeersch, cabaretier à l'angle des rues de Valenciennes et de Valenciennes, inscrit les concurrents. — 56. Rue de Valenciennes, M. Pierre de Valenciennes, cabaretier, même rue, 314, tient la liste d'inscription. — 57. Rue de Valenciennes, M. Louis Vermeersch, cabaretier à l'angle des rues de Valenciennes et de Valenciennes, inscrit les concurrents. — 58. Rue de Valenciennes, M. Pierre de Valenciennes, cabaretier, même rue, 314, tient la liste d'inscription. — 59. Rue de Valenciennes, M. Louis Vermeersch, cabaretier à l'angle des rues de Valenciennes et de Valenciennes, inscrit les concurrents. — 60. Rue de Valenciennes, M. Pierre de Valenciennes, cabaretier, même rue, 314, tient la liste d'inscription. — 61. Rue de Valenciennes, M. Louis Vermeersch, cabaretier à l'angle des rues de Valenciennes et de Valenciennes, inscrit les concurrents. — 62. Rue de Valenciennes, M. Pierre de Valenciennes, cabaretier, même rue, 314, tient la liste d'inscription. — 63. Rue de Valenciennes, M. Louis Vermeersch, cabaretier à l'angle des rues de Valenciennes et de Valenciennes, inscrit les concurrents. — 64. Rue de Valenciennes, M. Pierre de Valenciennes, cabaretier, même rue, 314, tient la liste d'inscription. — 65. Rue de Valenciennes, M. Louis Vermeersch, cabaretier à l'angle des rues de Valenciennes et de Valenciennes, inscrit les concurrents. — 66. Rue de Valenciennes, M. Pierre de Valenciennes, cabaretier, même rue, 314, tient la liste d'inscription. — 67. Rue de Valenciennes, M. Louis Vermeersch, cabaretier à l'angle des rues de Valenciennes et de Valenciennes, inscrit les concurrents. — 68. Rue de Valenciennes, M. Pierre de Valenciennes, cabaretier, même rue, 314, tient la liste d'inscription. — 69. Rue de Valenciennes, M. Louis Vermeersch, cabaretier à l'angle des rues de Valenciennes et de Valenciennes, inscrit les concurrents. — 70. Rue de Valenciennes, M. Pierre de Valenciennes, cabaretier, même rue, 314, tient la liste d'inscription. — 71. Rue de Valenciennes, M. Louis Vermeersch, cabaretier à l'angle des rues de Valenciennes et de Valenciennes, inscrit les concurrents. — 72. Rue de Valenciennes, M. Pierre de Valenciennes, cabaretier, même rue, 314, tient la liste d'inscription. — 73. Rue de Valenciennes, M. Louis Vermeersch, cabaretier à l'angle des rues de Valenciennes et de Valenciennes, inscrit les concurrents. — 74. Rue de Valenciennes, M. Pierre de Valenciennes, cabaretier, même rue, 314, tient la liste d'inscription. — 75. Rue de Valenciennes, M. Louis Vermeersch, cabaretier à l'angle des rues de Valenciennes et de Valenciennes, inscrit les concurrents. — 76. Rue de Valenciennes, M. Pierre de Valenciennes, cabaretier, même rue, 314, tient la liste d'inscription. — 77. Rue de Valenciennes, M. Louis Vermeersch, cabaretier à l'angle des rues de Valenciennes et de Valenciennes, inscrit les concurrents. — 78. Rue de Valenciennes, M. Pierre de Valenciennes, cabaretier, même rue, 314, tient la liste d'inscription. — 79. Rue de Valenciennes, M. Louis Vermeersch, cabaretier à l'angle des rues de Valenciennes et de Valenciennes, inscrit les concurrents. — 80. Rue de Valenciennes, M. Pierre de Valenciennes, cabaretier, même rue, 314, tient la liste d'inscription. — 81. Rue de Valenciennes, M. Louis Vermeersch, cabaretier à l'angle des rues de Valenciennes et de Valenciennes, inscrit les concurrents. — 82. Rue de Valenciennes, M. Pierre de Valenciennes, cabaretier, même rue, 314, tient la liste d'inscription. — 83. Rue de Valenciennes, M. Louis Vermeersch, cabaretier à l'angle des rues de Valenciennes et de Valenciennes, inscrit les concurrents. — 84. Rue de Valenciennes, M. Pierre de Valenciennes, cabaretier, même rue, 314, tient la liste d'inscription. — 85. Rue de Valenciennes, M. Louis Vermeersch, cabaretier à l'angle des rues de Valenciennes et de Valenciennes, inscrit les concurrents. — 86. Rue de Valenciennes, M. Pierre de Valenciennes, cabaretier, même rue, 314, tient la liste d'inscription. — 87. Rue de Valenciennes, M. Louis Vermeersch, cabaretier à l'angle des rues de Valenciennes et de Valenciennes, inscrit les concurrents. — 88. Rue de Valenciennes, M. Pierre de Valenciennes, cabaretier, même rue, 314, tient la liste d'inscription. — 89. Rue de Valenciennes, M. Louis Vermeersch, cabaretier à l'angle des rues de Valenciennes et de Valenciennes, inscrit les concurrents. — 90. Rue de Valenciennes, M. Pierre de Valenciennes, cabaretier, même rue, 314, tient la liste d'inscription. — 91. Rue de Valenciennes, M. Louis Vermeersch, cabaretier à l'angle des rues de Valenciennes et de Valenciennes, inscrit les concurrents. — 92. Rue de Valenciennes, M. Pierre de Valenciennes, cabaretier, même rue, 314, tient la liste d'inscription. — 93. Rue de Valenciennes, M. Louis Vermeersch, cabaretier à l'angle des rues de Valenciennes et de Valenciennes, inscrit les concurrents. — 94. Rue de Valenciennes, M. Pierre de Valenciennes, cabaretier, même rue, 314, tient la liste d'inscription. — 95. Rue de Valenciennes, M. Louis Vermeersch, cabaretier à l'angle des rues de Valenciennes et de Valenciennes, inscrit les concurrents. — 96. Rue de Valenciennes, M. Pierre de Valenciennes, cabaretier, même rue, 314, tient la liste d'inscription. — 97. Rue de Valenciennes, M. Louis Vermeersch, cabaretier à l'angle des rues de Valenciennes et de Valenciennes, inscrit les concurrents. — 98. Rue de Valenciennes, M. Pierre de Valenciennes, cabaretier, même rue, 314, tient la liste d'inscription. — 99. Rue de Valenciennes, M. Louis Vermeersch, cabaretier à l'angle des rues de Valenciennes et de Valenciennes, inscrit les concurrents. — 100. Rue de Valenciennes, M. Pierre de Valenciennes, cabaretier, même rue, 314, tient la liste d'inscription. — 101. Rue de Valenciennes, M. Louis Vermeersch, cabaretier à l'angle des rues de Valenciennes et de Valenciennes, inscrit les concurrents. — 102. Rue de Valenciennes, M. Pierre de Valenciennes, cabaretier, même rue, 314, tient la liste d'inscription. — 103. Rue de Valenciennes, M. Louis Vermeersch, cabaretier à l'angle des rues de Valenciennes et de Valenciennes, inscrit les concurrents. — 104. Rue de Valenciennes, M. Pierre de Valenciennes, cabaretier, même rue, 314, tient la liste d'inscription. — 105. Rue de Valenciennes, M. Louis Vermeersch, cabaretier à l'angle des rues de Valenciennes et de Valenciennes, inscrit les concurrents. — 106. Rue de Valenciennes, M. Pierre de Valenciennes, cabaretier, même rue, 314, tient la liste d'inscription. — 107. Rue de Valenciennes, M. Louis Vermeersch, cabaretier à l'angle des rues de Valenciennes et de Valenciennes, inscrit les concurrents. — 108. Rue de Valenciennes, M. Pierre de Valenciennes, cabaretier, même rue, 314, tient la liste d'inscription. — 109. Rue de Valenciennes, M. Louis Vermeersch, cabaretier à l'angle des rues de Valenciennes et de Valenciennes, inscrit les concurrents. — 110. Rue de Valenciennes, M. Pierre de Valenciennes, cabaretier, même rue, 314, tient la liste d'inscription. — 111. Rue de Valenciennes, M. Louis Vermeersch, cabaretier à l'angle des rues de Valenciennes et de Valenciennes, inscrit les concurrents. — 112. Rue de Valenciennes, M. Pierre de Valenciennes, cabaretier, même rue, 314, tient la liste d'inscription. — 113. Rue de Valenciennes, M. Louis Vermeersch, cabaretier à l'angle des rues de Valenciennes et de Valenciennes, inscrit les concurrents. — 114. Rue de Valenciennes, M. Pierre de Valenciennes, cabaretier, même rue, 314, tient la liste d'inscription. — 115. Rue de Valenciennes, M. Louis Vermeersch, cabaretier à l'angle des rues de Valenciennes et de Valenciennes, inscrit les concurrents. — 116. Rue de Valenciennes, M. Pierre de Valenciennes, cabaretier, même rue, 314, tient la liste d'inscription. — 117. Rue de Valenciennes, M. Louis Vermeersch, cabaretier à l'angle des rues de Valenciennes et de Valenciennes, inscrit les concurrents. — 118. Rue de Valenciennes, M. Pierre de Valenciennes, cabaretier, même rue, 314, tient la liste d'inscription. — 119. Rue de Valenciennes, M. Louis Vermeersch, cabaretier à l'angle des rues de Valenciennes et de Valenciennes, inscrit les concurrents. — 120. Rue de Valenciennes, M. Pierre de Valenciennes, cabaretier, même rue, 314, tient la liste d'inscription. — 121. Rue de Valenciennes, M. Louis Vermeersch, cabaretier à l'angle des rues de Valenciennes et de Valenciennes, inscrit les concurrents. — 122. Rue de Valenciennes, M. Pierre de Valenciennes, cabaretier, même rue, 314, tient la liste d'inscription. — 123. Rue de Valenciennes, M. Louis Vermeersch, cabaretier à l'angle des rues de Valenciennes et de Valenciennes, inscrit les concurrents. — 124. Rue de Valenciennes, M. Pierre de Valenciennes, cabaretier, même rue, 314, tient la liste d'inscription. — 125. Rue de Valenciennes, M. Louis Vermeersch, cabaretier à l'angle des rues de Valenciennes et de Valenciennes, inscrit les concurrents. — 126. Rue de Valenciennes, M. Pierre de Valenciennes, cabaretier, même rue, 314, tient la liste d'inscription. — 127. Rue de Valenciennes, M. Louis Vermeersch, cabaretier à l'angle des rues de Valenciennes et de Valenciennes, inscrit les concurrents. — 128. Rue de Valenciennes, M. Pierre de Valenciennes, cabaretier, même rue, 314, tient la liste d'inscription. — 129. Rue de Valenciennes, M. Louis Vermeersch, cabaretier à l'angle des rues de Valenciennes et de Valenciennes, inscrit les concurrents. — 130. Rue de Valenciennes, M. Pierre de Valenciennes, cabaretier, même rue, 314, tient la liste d'inscription. — 131. Rue de Valenciennes, M. Louis Vermeersch, cabaretier à l'angle des rues de Valenciennes et de Valenciennes, inscrit les concurrents. — 132. Rue de Valenciennes, M. Pierre de Valenciennes, cabaretier, même rue, 314, tient la liste d'inscription. — 133. Rue de Valenciennes, M. Louis Vermeersch, cabaretier à l'angle des rues de Valenciennes et de Valenciennes, inscrit les concurrents. — 134. Rue de Valenciennes, M. Pierre de Valenciennes, cabaretier, même rue, 314, tient la liste d'inscription. — 135. Rue de Valenciennes, M. Louis Vermeersch, cabaretier à l'angle des rues de Valenciennes et de Valenciennes, inscrit les concurrents. — 136. Rue de Valenciennes, M. Pierre de Valenciennes, cabaretier, même rue, 314, tient la liste d'inscription. — 137. Rue de Valenciennes, M. Louis Vermeersch, cabaretier à l'angle des rues de Valenciennes et de Valenciennes, inscrit les concurrents. — 138. Rue de Valenciennes, M. Pierre de Valenciennes, cabaretier, même rue, 314, tient la liste d'inscription. — 139. Rue de Valenciennes, M. Louis Vermeersch, cabaretier à l'angle des rues de Valenciennes et de Valenciennes, inscrit les concurrents. — 140. Rue de Valenciennes, M. Pierre de Valenciennes, cabaretier, même rue, 314, tient la liste d'inscription. — 141. Rue de Valenciennes, M. Louis Vermeersch, cabaretier à l'angle des rues de Valenciennes et de Valenciennes, inscrit les concurrents. — 142. Rue de Valenciennes, M. Pierre de Valenciennes, cabaretier, même rue, 314, tient la liste d'inscription. — 143. Rue de Valenciennes, M. Louis Vermeersch, cab